



**Ville de Mont-Tremblant**  
Règlement (2008)-102  
concernant le zonage

**Annexe T Liste des bâtiments ayant une valeur important**

1.	1042 à 1044, rue de Saint-Jovite	(C)
2.	1036, rue de Saint-Jovite	(C), (V)
3.	940, rue de Saint-Jovite : • presbytère • église	(Q), (R) (P), (Q), (R)
4.	888 à 892, rue de Saint-Jovite	(C)
5.	852 à 854, rue de Saint-Jovite	(Q), (V)
6.	838, rue de Saint-Jovite	(V), (P)
7.	834, rue de Saint-Jovite	(V)
8.	816, rue de Saint-Jovite	(Q), (R), (V)
9.	708, rue de Saint-Jovite	(V)
10.	688, rue de Saint-Jovite	(Q)
11.	723 à 725, rue de Saint-Jovite	(V), (P)
12.	765, rue de Saint-Jovite (COOP)	(C), (R)
13.	785, rue de Saint-Jovite	(V)
14.	789, rue de Saint-Jovite	(R) (sans valeur architecturale)
15.	805, rue de Saint-Jovite	(C)
16.	821, rue de Saint-Jovite	(V)
17.	833 à 835, rue de Saint-Jovite	(P), (Q), (V)
18.	839, rue de Saint-Jovite	(P), (Q), (V)
19.	845, rue de Saint-Jovite	(P), (Q), (R)
20.	855, rue de Saint-Jovite	(P), (Q), (R), (V)
21.	891, rue de Saint-Jovite	(P), (R)
22.	945, rue de Saint-Jovite	(P), (Q), (R)
23.	989, rue de Saint-Jovite	(C)
24.	1145, rue de Saint-Jovite (hôtel de ville)	(C), (R)
25.	447, rue Charbonneau	(Q), (V)
26.	546, rue Charbonneau	(Q), (R)
27.	470 à 480, rue Charbonneau	(Q)
28.	510, rue Limoges	(C), (P), (Q), (R)

Légende :

**(P)** : un bâtiment patrimonial

**(Q)** : un bâtiment ayant une grande qualité esthétique

**(V)** : un bâtiment à l'allure villageoise caractéristique du centre-ville de St-Jovite

**(R)** : un bâtiment représentant une valeur sentimentale ou un point de repère pour les citoyens

**(C)** : un bâtiment marquant une époque de construction